



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°2020/SGAR/DRDJSCS/ 768

**fixant le schéma des mandataires judiciaires à la protection des
majeurs et des délégués aux prestations familiales 2020-2025
pour la région Pays de la Loire**

**Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-4 et L.312-5 ;
- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Sur** proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire,

ARRÊTE

Article 1

Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales est arrêté pour la période 2020-2025. Il est annexé au présent arrêté.

Article 2

Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Nantes 6, allée de l'Ile-Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

•

Le schéma prévu en annexe du présent arrêté peut être consulté et téléchargé sur le site <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/> ; il peut être consulté au siège de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, à celui de la direction départementale déléguée de la DRDJCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique et dans les directions départementales de la cohésion sociale de Maine et Loire, de Sarthe et de Vendée et de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Mayenne.

Article 3

Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

A Nantes, le 04 DEC. 2020

Le préfet

Didier MARTIN